

**(1) Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI, la société de financement du CSF (CRÉSERFI, SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.orias.fr) et bonifié par le CSF. Il est réservé aux agents de votre établissement adhérents-cotisants du CSF, après étude de leur situation financière. En cas de modification des conditions de prise en charge de l'adhésion et de la cotisation les agents de votre établissements non adhérents/cotisants du CSF pourront être amenés à s'acquitter d'un droit d'entrée et d'une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr). Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. Pour 1 emprunteur, TAEG fixe de 1% à 4,54% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2 000 € sur 24 mois. Exemple et conditions au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et susceptibles de variation. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.**

**Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901,** siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr).

**Pour les prêts immobiliers : La Banque Postale** (SA au capital de 4 631 654 325 €) - Siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS : Paris 421 100 645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 (www.orias.fr) ; **LCL** (SA au capital de 2 037 713 591 € représenté par 393 158 237 actions entièrement libérées - siège social : 18 rue de la République 69 002 Lyon - siège central : 19 Bd. des Italiens 75002 Paris - RCS Lyon B 954 509 741 - Siren 954 509 741 - N° ORIAS 07 001 878 (www.orias.fr) ; **Crédit du Nord** (SA au capital de 890 263 248€ - siège social : 28 place Rihour 59800 Lille - siège central : 59 Bd. Haussmann 75008 Paris - RCS Lille 456 504 851 - N° ORIAS 07 023 739 (www.orias.fr) ; **Société Générale** (SA au capital de 1 066 714 367,50 € au 1<sup>er</sup> août 2019 - RCS Paris B 552 120 222 - Siège Social : 29 Bd. Haussmann 75009 Paris - ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr) ; **Banque Populaire Rives de Paris** (SA au capital variable - Siège social : 76-78 Avenue de France 75204 PARIS cedex 13) - Immatriculé au RCS de Paris : 552 002 313 TVA intracommunautaire FR 59 552 002 313 - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 022 545 (www.orias.fr). **La liste complète de nos partenaires est consultable sur le csf.fr.**

L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues. Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

**Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 est un contrat d'assurance de groupe souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires, Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901** - Siège social : 9, rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 auprès de **SwissLife Assurance et Patrimoine, S.A.**, au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - 341 785 632 RCS Nanterre - Entreprise régie par le Code des assurances. Il est distribué par **Créserfi société de financement du CSF** (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.orias.fr) - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris) et géré par **CSF Assurances, SARL de courtage d'assurances du Crédit Social des Fonctionnaires**, au capital de 8 500 000 € - Siège social : 9, rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - 322 950 148 RCS Paris - N° ORIAS 07 008 834 (consultable sur www.orias.fr). SwissLife Assurance et Patrimoine, CSF Assurances et Créserfi sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61, rue Tailbot 75436 PARIS Cedex 09.

**Pour le regroupement de crédits, CRÉSERFI et ses partenaires prêteurs : BANQUE EDEL** - SNC au capital de 150 134 754 € - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17401 31676 Labège cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 (www.orias.fr) ; **CRÉDIT LIFT**, marque de CA Consumer Finance (SA au capital de 554 482 422 €) - RCS 542 097 522 - RCS Evry - Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n°07 008 079 (www.orias.fr) - Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 Massy Cedex ; **BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE** (SA au capital de 529 548 810 € - RCS Paris 542 097 902 - Orias N°07 023 128) - Siège social : 1 bd Haussmann 75318 Paris Cedex 09 ; **CFICAL Banque** (SA au capital de 5 582 797 € - RCS Strasbourg 568 501 282 B) - Siège social : 1 rue du Dôme 67000 Strasbourg) ; **CREATIS** (SA à Conseil d'Administration au capital de 52 900 000 €) - Siège social : 61 Av. Halley - Parc de la Haute Borne - 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ - RCS Lille Métropole sous le numéro B 419 446 034 - Enregistrée à l'Orias en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance sous le numéro 07005776 (www.orias.fr) ; **CRÉDIT MUNICIPAL PUBLIC ET SOLIDAIRE** (Établissement public communal de crédit et d'aide sociale - Siège social : 29 rue du Mirail 33074 Bordeaux cedex - SIRET 263 306 367 00016) - Mandataire en assurances, N° Orias 08043988 (www.orias.fr), vous proposent le "regroupement de crédits". Il est sous réserve d'acceptation par le prêteur après étude de votre situation financière.

En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60 % du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Si le regroupement de crédits ne concerne que des crédits immobiliers ou si la part des crédits immobiliers rachetés, dont frais et indemnités éventuels, dépasse 60 % du total ainsi que dans tous les cas où le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de contrat.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur. La liste complète des partenaires est consultable sur le csf.fr.

**Afin de vous aider dans votre recherche de biens immobiliers, CRÉSERFI accueille sur la plateforme csf-logement.fr, les annonces de biens immobiliers de ses partenaires, agences immobilières, organismes HLM, promoteurs et constructeurs. La plateforme csf-logement est hébergée par FACILOGI, SARL au capital de 60 000 €, Siège social 2, rue du Général Leclerc 94220 Charenton le Pont RCS Créteil 502 886 039. Les informations collectées par le groupe CSF sont traitées afin de piloter notre relation commerciale avec vous. Ce traitement est basé sur l'intérêt légitime du groupe CSF. Ces informations sont conservées pendant trois ans à date du dernier contact commercial que vous avez eu avec nous. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez vous rendre dans la rubrique « mentions légales » sur le site www.csf.fr.**

Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et liberté ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement (droit à l'oubli), d'opposition, à la limitation, à la portabilité, ainsi que de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, vous pouvez écrire à DPO - Groupe CSF - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9, ou bien : DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou encore en vous connectant à l'espace Mon Compte sur le site www.csf.fr. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale en vous adressant à DPO - Groupe CSF - 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.



**Créserfi**  
Société de financement du CSF  
Caution / Crédits



En savoir plus :  
**CSF.FR/CH-GUILLAUME-REGNIER**



DEPGE0223CHGR - Illustrations : Régis Falier - Préservez notre environnement, recyclez ce document après utilisation. IMPRIM'VERT\*

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

# Des solutions uniques pour vos projets !



**Ouvert à tout le personnel**

**Le Crédit Social des Fonctionnaires,  
partenaire du CH Guillaume Régnier**



**Créserfi**  
Société de financement du CSF  
Caution / Crédits



En savoir plus :  
**CSF.FR/CH-GUILLAUME-REGNIER**

## Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple pour un prêt personnel Avantage Partenariat d'un montant de 2 000 € : vous remboursez 24 mensualités de 84,20 € hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1%. Taux débiteur fixe de 1%. Montant total dû par l'emprunteur : 2 020,80 €. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,16 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,35 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 27,84 €. [Créserfi](#)

## Le CH GUILLAUME RÉGNIER partenaire du Groupe CSF vous propose :



### Le prêt « Avantage partenariat »<sup>(1)</sup>

d'un montant de 2 000 € à partir de 1 % TAEG fixe remboursable en 24 mensualités.



### Projet immobilier

Accompagnement personnalisé sur des durées les plus adaptées et rachat possible de votre prêt immobilier.



### Projet de regroupement de crédits

Accompagnement avec des solutions personnalisées, pour alléger vos mensualités avec 1 seul prêt\*.

\*La diminution du montant de la mensualité entraîne l'allongement de la durée du remboursement et peut majorer le coût total du crédit. Elle doit s'apprécier par rapport à la durée restant à courir sur les prêts objet du regroupement de crédits.



### Plateforme d'offres de logements

CRÉSERFI accueille sur la plateforme [csf-logement.fr](#) les offres de logements de ses partenaires : à la location comme à la vente dans le neuf ou dans l'ancien.

Rejoignez la communauté CSF



## Un accompagnement sur-mesure ! Ce que votre conseiller Créserfi va faire pour la réalisation de votre projet :

Il réalise votre plan de financement personnalisé.

Il vous fait bénéficier des prêts aidés si vous êtes éligibles : Prêt à Taux Zéro (PTZ), Prêt d'Accession Sociale (PAS)...

Il sécurise votre projet en proposant une solution assurance adaptée à votre situation.

Il vous accompagne jusqu'à l'obtention de l'accord et l'édition de votre offre de prêt. Conformément à la loi.

**Votre rendez-vous  
directement  
en ligne sur [csf.fr](#) !**



En savoir plus :

[CSF.FR/CH-GUILLAUME-REGNIER](#)

**Agence CSF**  
17 rue de Dinan - 35000 RENNES  
Tél. 02 99 30 71 82  
(appel non surtaxé)